

**Collectif STOP ALE de Bourg-en-Bresse**  
Chez Attac Bourg-en-Bresse  
Hôtel « Le temps des cerises »  
19, avenue de la Victoire  
01000 Bourg-en-Bresse

Bourg-en-Bresse, le 26 juillet 2019  
Réf : XB/VV

Messieurs,

Vous avez bien voulu me faire part de vos observations quant à la ratification de l'Accord Economique et Commercial Global (AECG) ou Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), traité international de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada signé le 30 octobre 2016. Vous avez également souhaité attirer mon attention sur l'accord commercial entre l'Union Européenne et les pays du MERCOSUR, signé le 28 juin 2019 par la Commission Européenne. Je vous en remercie et je tiens à vous assurer que je comprends et partage vos inquiétudes.

Ces dernières se fondent tout d'abord sur les risques que le CETA va faire peser sur notre agriculture, ainsi que sur la santé des consommateurs. En effet, aucune disposition n'interdit l'importation de bovins nourris aux farines animales. De plus, l'utilisation d'antibiotiques comme activateurs de croissance, de produits phytosanitaires et de pesticides interdits en Europe est autorisée au Canada et pourra se retrouver dans les produits exportés. Ce sont aussi les systèmes de traçabilité des produits qui diffèrent profondément, le système canadien effectuant les opérations de contrôle en bout de chaîne quand le système européen les impose dès le début de l'élevage.

Mes craintes portent également sur les conséquences économiques et sociales de ce traité. Ce dernier aura un impact négatif sur l'emploi et sur l'attractivité de filières entières, qui vont se retrouver confrontées à une concurrence déloyale dans un système capitaliste déshumanisé et sans limites.

Ce traité ne répond par ailleurs pas aux enjeux environnementaux qui sont aujourd'hui une priorité. Il n'aborde que de manière superficielle ces questions ; à l'encontre de l'ambition que nous devons avoir à la fois pour notre agriculture, notre économie et l'ensemble de notre société.

Je m'oppose enfin au CETA parce qu'il porte atteinte à notre souveraineté. Le chapitre 8 crée en effet un tribunal spécifique permettant aux investisseurs de poursuivre un Etat dans le cas où leurs attentes en matière de retour sur investissement seraient contrariées par une décision publique.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'ai déposé lors de l'examen de ce texte en séance publique un amendement s'opposant à la ratification. Je l'ai défendu dans l'Hémicycle en faisant l'intervention suivante :

« Cet amendement vise à supprimer l'article 1er, qui prévoit la ratification du CETA, pour trois raisons.

La première est d'ordre économique et social. Ce traité aura un impact négatif sur l'emploi et sur l'activité de filières entières, qui vont se retrouver confrontées à une concurrence déloyale. Ce sont des pans entiers qui vont être sacrifiés sur l'autel du libre-échange et de la toute-puissance d'un système capitaliste déshumanisé et sans limites.

La deuxième est d'ordre sanitaire. L'importation de certains produits sera soumise à des normes moins strictes que celles qui sont aujourd'hui imposées à nos producteurs et qui interdisent par exemple l'utilisation de farines animales, de pesticides ou d'antibiotiques comme activateurs de croissance.

La troisième raison est environnementale. On voit bien que ce traité n'aborde pas véritablement cette question, à l'encontre de l'ambition que nous devons avoir à la fois pour notre agriculture, notre économie et l'ensemble de notre société.

C'est pour toutes ces raisons, économiques, sanitaires et environnementales, que je vous propose la suppression de cet article ».

Je regrette profondément que la majorité n'ait pas voté en faveur de cet amendement et qu'elle choisisse d'approuver la ratification d'un texte négocié dans l'opacité la plus totale pendant des années sans jamais y associer les parlements nationaux.

Pour autant, soyez assurés que je veillerai avec attention à l'évolution de ce dossier et que je continuerai de soutenir avec détermination notre modèle agricole ainsi que la protection de la biodiversité et de la santé des consommateurs. Ces intérêts resteront mes priorités lorsqu'il sera demandé à la représentation nationale de s'exprimer sur un éventuel accord commercial entre la France et les pays du MERCOSUR.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



**Xavier BRETON**

2/2